

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 12 octobre 2020 à 19h30

Affiché en application de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MMES MM. AILLOUD, BAUDRAN, BERTHELET, BODEREAU, BROLLES, CHEVALIER, DIDIER, DUPHOT, JANIN, JURY, LAVERGNE, NIVON, PEREZ, PORCHERON, RONZON et VALENCIER :

Absents excusés : Mme PONS, MM BERNARD et CAILLAUX

Absent ayant donné procuration : M. CAILLAUX à Mme BODEREAU

M. LAVERGNE est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

BÂTIMENTS

TARIF LOCATION DE SALLES

Monsieur le Maire explique au conseil que les tarifs des salles n'ont pas évolué depuis 2017 et les anciennes modalités posaient quelques problèmes au niveau de l'organisation, sans compter la crise sanitaire actuelle.

Aussi, il est proposé de ne plus mettre à disposition de location de salle aux particuliers à la journée considérant que la majorité des évènements s'étalent sur un week-end et que cela fait peser des problèmes d'état des lieux.

Un ordre de priorité a été fixé et la Mairie se réserve désormais le droit de limiter les locations pour des associations qui sollicitent trop souvent les salles.

Les tarifs généraux ont été revus légèrement à la hausse compte tenu des tarifs pratiqués alentour. Un tarif a été mis en place pour les entreprises notamment pour les séminaires. Les associations peuvent effectuer un stage, gratuitement, par année civile. Pour celles qui veulent en faire d'autres, un tarif a été proposé.

Considérant qu'il existe une demande, un tarif pour le hangar associatif a été mis en place. Ces modifications entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2021

Monsieur le Maire laisse la parole aux deux adjointes, mesdames BERTHELET et NIVON qui se sont chargées de regarder et de mettre à jour la question

Mme DUPHOT salue le travail réalisé. Monsieur le Maire approuve et fait remarquer qu'à chaque orientation étudiée, il y a toujours un problème qui émerge.

Mme NIVON explique qu'une priorisation a été mise en place dans la location des salles avec en premier les écoles, la MFR, le point jeunes, les association eyzinoise et seulement après les associations extérieures. Il existait beaucoup de règlement qui s'étaient accumulés, faire le tri et le nettoyage a été complexe.

Monsieur le Maire évoque la problématique d'associations qui demandent toujours plus de salles. D'autres associations font poser des questions sur leur mode de fonctionnement et la rémunération des animateurs d'évènements. Normalement les participants doivent payer l'association qui rémunère après l'animateur mais il existe des raccourcis.

Mme BERTHELET confirme mais explique que désormais il existera une tarification. En ce cas de paiement direct par les participants, il pourra être demandé le prix de location de salle.

Mme NIVON rajoute qu'une phrase, présente dans ce règlement, fait écho à cette question de surutilisation. Désormais, la Mairie pourra interdire de louer la salle.

À l'origine, les adjointes voulaient lister les activités obligatoires mais impossible d'aller aussi loin sans oublier des activités. La décision a été prise d'essayer de prendre le problème à l'envers

Monsieur le Maire prévient le conseil que ce nouveau règlement marque une évolution mais qu'il faudra sûrement de nouveau l'adapter en fonction des retours d'expérience.

Mme NIVON explique que le règlement fixe également plus de règles pour simplifier la vie des agents lors des sollicitations d'associations

** Arrivée M. RONZON

Mme DIDIER demande confirmation qu'il n'est plus possible de louer une journée pour les particuliers ?

M. PORCHERON confirme car il existe un problème pour l'état des lieux. Personne ne peut le faire le samedi soir ou il faudrait déranger un agent et le payer en heure de week-end.

Mme BAUDRAN fait remarquer que c'est ce qui se pratique le plus dans les autres communes où c'est 2 jours de location.

Monsieur le Maire aimerait savoir si la location d'un jour est souvent sollicitée à Eyzin-Pinet mais Mme NIVON répond par la négative. Cependant, il arrive que les gens ne quittent pas les locaux à temps.

Mme BAUDRAN pense que vue le tarif proposé, il n'est pas exagéré d'exiger une location sur 2 jours.

Mme BERTHELET fait remarquer qu'il y a souvent des activités qui durent jusqu'au petit matin. Ceci implique de faire un état des lieux à l'aube.

Monsieur le Maire pense qu'en plus il faut faire le nettoyage le lendemain ou la mise en place de la soirée dès la veille, ce qui justifie ces 2 jours.

Vote à l'unanimité

Mme BERTHELET revient sur le gros changement concernant le hangar puisque la location est désormais possible. Elle rappelle que les associations bénéficient d'un stage par an, gratuitement, notamment dans le hangar. C'est une nouveauté car les 2 salles Christian Arnaud sont très occupées. Il existe une demande limitée mais réelle.

Pour les associations qui souhaitent faire plus d'un stage par an, elles sont libres de le faire moyennant paiement d'une location.

ASSOCIATIONS

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire explique au conseil que, chaque année, la commune verse des subventions à plusieurs associations.

Compte tenu de la crise sanitaire, la date de versement a connu du retard et une analyse plus approfondie des besoins a été réalisée.

Au sortir du confinement, un questionnaire a été envoyé aux associations afin de s'assurer qu'aucune n'était en difficulté. Les retours nous ont permis d'être confiants mais la rentrée sportive n'a pas toujours été très simple.

Monsieur le Maire fait état de sa préoccupation de voir les associations locales en difficultés à cause du confinement. Aussi, il était important de faire un état des lieux et de voir comment les aider. De plus, le département a mis en place budget pour porter aide aux associations. Le sou des écoles a été l'association remarquée comme ayant le plus souffert puisque n'ayant pas pu réaliser ses activités phares. Elle n'aura d'autres choix que de diminuer sa participation aux écoles, si le besoin s'en fait sentir, la commune réfléchira à aider.

Mme NIVON fait état de la situation du sou qui accuse un déficit de 5 000 € mais bénéficie d'une bonne trésorerie avec une année d'avance. Mais si 2021 est encore perturbée par le coronavirus et empêche les activités, l'avenir du sou des écoles va être compliqué. Les membres ont plusieurs idées mais elles ne seront pas autant rémunératrices par rapport au vide grenier.

Monsieur le Maire fait remarquer que les associations avaient jusqu'au 30 septembre 2020 pour déposer un dossier de demande. Il précise qu'un RIB est à fournir chaque année, c'est une exigence de la trésorerie.

Pour être éligible à la subvention annuelle, il faut : un compte administratif, le procès-verbal de l'assemblée générale et un RIB. Comme la commune gère de l'argent public, la trésorerie, sous contrôle de la chambre régionale des comptes, a besoin de justificatifs.

Mme DUPHOT fait état que ces documents prouvent que l'association existe.

Monsieur le Maire ajoute que dans tout cet inventaire, la commune a oublié les Dauphins dans la délibération initiale. Le club a été réintroduit avec montant de 600 €.

Monsieur le Maire salue le travail de Mesdames BERTHELET et NIVON

Mme NIVON précise que, pour bénéficier d'une subvention, les associations doivent organiser au moins une manifestation par an, qui concerne le village et avoir 2 eyzinois dans le conseil d'administration. Mme BERTHELET précise que cet impératif est au bureau, pas dans le conseil d'administration.

Monsieur le Maire fait remarquer que les associations sont toutes un peu intercommunale, Mme NIVON évoque même un périmètre plus large, comme les Dauphins, avec une quinzaine de communes représentées. Elle demande d'ailleurs combien adhérents compte cette association et M. VALENCIER répond approximativement 190 cette année, car plus de difficultés à attirer à cause du coronavirus et surtout avec les petits car les parents ont peur. M. VALENCIER craint que les piscines ferment alors que rempli de chlore. Mme BERTHELET pense que la fermeture concernera d'abord les gymnases. M. VALENCIER reste sceptique. Mme Bodereau s'inquiète de l'avenir du SIM mais Monsieur le Maire explique que le SIM n'est pas une association mais un syndicat. Les modalités d'aide et de soutien ne seront pas les

mêmes. Il en existe plusieurs sur le territoire. Tout comme le « point jeune » n'est pas vraiment un syndicat mais pas une association non plus mais c'est la concrétisation d'une convention entre commune. C'est pour quoi ils n'apparaissent pas.

M. CHEVALIER demande ce qu'est l'UCAEP et Monsieur Ronzon de répondre que c'est l'union des commerçants d'Eyzin-Pinet. Madame Berthelet évoque la fête de l'UCAEP qui se déroule le 8 décembre

Mme DIDIER demande si les montants alloués sont choisis en fonction difficultés. Mme BERTHELET lui répond que les montants sont repris selon 2019. Les remontés de certaines associations, comme le sou des écoles, ou pour celles qui faisaient l'effort de faire des activités a vu les montants évoluer. Mme NIVON fait état du cas du sou des écoles dont la subvention est passée de 680 € à 1000, mais il est bien précisé que c'était exceptionnel. En 2021 il est prévu de revenir à la normale.

Monsieur le Maire explique que si les écoles ont besoin de financement, la question reviendra devant le conseil qui pourra voter une rallonge ou une subvention exceptionnelle ou verser une participation directement aux écoles.

Monsieur Ronzon fait remarquer que l'école constitue la base des villages. Mme NIVON indique que le directeur de l'école a déjà remercié la commune pour ce geste.

Monsieur le Maire précise que la commune donne déjà une dotation de 39 € par élève plus un montant pour la direction. C'est le même montant depuis plusieurs années mais il semble convenir. M. PORCHERON fait remarquer que la participation de la commune est souvent inférieure dans les autres villages. Monsieur le Maire explique que c'est un montant acquis et qu'il n'est pas remis en cause. Le sou des écoles intervient pour aider au fonctionnement, c'est un bonus, principale pour les sorties, le bus, le cinéma. Le sou des écoles récolte beaucoup d'argent grâce à des manifestation qui marchent bien

Mme BAUDRAN fait remarquer que cette année il n'y pas beaucoup eu d'animations. Mme NIVON acquiesce et explique que le sou fixe un montant par élève mais vu la crise, le montant sera réduit à 15 € par élève. L'école maternelle avait déjà consommé son budget basé sur l'ancien montant mais l'association devrait se débrouiller.

Monsieur le Maire précise qu'en cas de besoins, la mairie aidera

Madame NIVON évoque la classe verte en 2022 et certains ont peur que le sou n'arrive pas à financer. L'association est toujours un gros financeur sur ce sujet.

Monsieur le Maire reprecise que la commune verse à quasiment chaque association une subvention annuelle. Pour information, certaines communes ne versent rien. Mais, culturellement, Eyzin-Pinet a toujours donné. Il existe aussi des subventions exceptionnelles ou des participations pour des manifestation exceptionnelles, surtout quand elles participent au rayonnement de la commune (par exemple les boulistes en finale ou demi-finale ou l'Union de la vallée quand elle va en Belgique). M. PEREZ comprend que c'est au cas par cas et soulève la question du financement exceptionnel pour Les dauphins. M. VALENCIER explique qu'elle aurait dû être demandée pour l'anniversaire du club mais il a été annulé vu la crise sanitaire.

Vote à l'unanimité

PERSONNEL

CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Monsieur le Maire explique au conseil que c'est une délibération technique pour supprimer le poste de Mme BULLY, partie à la retraite et remplacée par une nouvelle organisation avec augmentation du temps de travail d'autres agents et le recrutement d'une contractuelle et la création d'un poste.

La création de poste est rendue obligatoire par l'ancienneté d'une contractuelle. Au bout de 6 ans, le choix doit se poser de transformer le poste en CDI ou en fonctionnaire. Vu la carrière de l'agent, et l'évolution possible, le choix s'est porté sur la deuxième possibilité. Il y a encore beaucoup de contractuels sur la commune car l'avenir reste obscur et l'exécutif préfère gérer ainsi, ce que beaucoup de communes se mettent à faire.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a 25 agents à la commune, mais pas tous à temps plein (21 ETP environ)

M. CHEVALIER demande si le cantonnier fait partie de cette délibération. Monsieur le Maire lui répond que non. Pour rappel, dans un souci dans l'organisation des ST, un appel d'offre de poste a été lancé. La loi nous oblige à démarrer chez les fonctionnaires. 3 offres ont été reçues mais le Maire indique ne pas avoir été ébloui. Ce recrutement risque d'être compliqué. Si nous n'y arrivons pas, le poste pourra être ouvert à des personnes hors fonction publique. Monsieur le Maire ne sait pas pourquoi il y a si peu de candidat. Peut-être le poste est-il trop exigeant / polyvalent

M. RONZON estime qu'il ne faut pas avoir peur d'être exigeant car la commune a vraiment besoin de polyvalence.

Monsieur le Maire explique que quand les choses seront régularisées une délibération sera proposée pour supprimer les postes non utilisés lors du recrutement.

Vote à l'unanimité

INTERCOMMUNALITÉ ET SYNDICATS

PARTICIPATION TERRAIN SEPTÈME

Monsieur le Maire rappelle que, comme évoqué lors du conseil municipal de début septembre, les élus se sont prononcés pour participer au financement du terrain synthétique de Septème. Cette délibération vise à entériner ce choix et à préciser que le versement se fera en 2 fois. L'économie dégagée cette année servira à effectuer des investissements sur le terrain d'Eyzin-Pinet.

Monsieur le Maire en a parlé à l'édile de de Septème qui n'y voit pas d'inconvénients. 24 000 € sont inscrits au budget mais la commune ne peut pas donner l'argent sans justificatif, aussi, une convention doit être signée. Elle prendra peut-être la forme d'un fond de concours. Vu que la commune participe, elle a aussi des droits qui doivent être inscrits.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE D'EYZIN-PINET (38 780)

Monsieur le Maire précise qu'il y aura peut-être une autre délibération à prendre pour autoriser le maire à signer la convention.

Monsieur CHEVALIER évoque la situation de Moidieu, où les élections risquent d'être annulé, et demande si cela changera la question. Monsieur le Maire lui répond que Moidieu est l'affaire des moidillards. Lors de la réunion à Septème, le Maire actuel a dit que la décision avait été prise par l'ancienne équipe et qu'elle n'est pas remise en cause mais que Moidieu connaît des problèmes de trésorerie.

M. PORCHERON fait remarquer que la commune a déjà ses propres problèmes et Monsieur le Maire acquiesce et demande déjà à s'attacher à terminer l'année.

Monsieur CHEVALIER demande toutefois si tout cela ne va pas remettre en cause le terrain. Monsieur le Maire lui répond que c'est trop tard pour annuler, le terrain est déjà en construction. Il y a eu un engagement des parties. Toutefois, des fonds vont être dégagés pour faire des investissements sur le terrain Eyzin. En 2019, 19 000 € ont déjà été investis sur le stade, environ autant mis en 2020. Chaque année, de base, le terrain coûte 11 000 € d'eau et électricité et frais divers. Monsieur le Maire fait constater que les clubs de foot coutent de l'argent. En dehors de ces frais régulier, il s'est déplacé pour constater des dégâts comme un coup de pied dans une porte, fort heureusement il n'y a qu'une charnière à changer. Il a également constaté une grande saleté et voulait téléphoner au club responsable de la situation. Monsieur le Maire veut que le club qui occupe, ou qui invite, fasse la police. Lors de son déplacement, il a constaté la présence de beaucoup de terre un peu partout.

M. RONZON fait remarquer que les joueurs doivent nettoyer leurs chaussures dehors. Mme BERTHELET fait remarquer qu'il existe des brosse dehors. Un mail a été envoyé aux présidents des 2 clubs pour les appeler à la vigilance

Mme BAUDRAN explique le problème des enfants sensibilisés mais pas des parents. Elle évoque la fois où une maman lui a dit que « mon enfant n'est pas une boniche ». Elle a été très surprise du comportement des parents. Certains enfants adorent aider au nettoyage mais sont empêchés par leurs parents. Elle comprend l'intérêt de la charte et que le vestiaire ne doit être fermé que quand il est propre. M. RONZON demande que les joueurs n'entrent pas avec les chaussures.

Mme BERTHELET évoque les chasses d'eau à tirer, ce que confirme Monsieur le Maire qui a constaté l'état de saleté des toilettes.

Mme BERTHELET a rajouté des pénalités à la charte avec la possibilité de donner 3 avertissements puis interdiction d'usage des locaux. Monsieur le Maire demande à engager la charte et à réagir, Mme BERTHELET va l'envoyer aux présidents et leur demande de la faire respecter, Mme BAUDRAN approuve.

Mme BERTHELET fait remarquer qu'à l'issue du week-end dernier, rien n'était fermé, et les poubelles pas vidées.

Monsieur le Maire informe que la commune réalise deux nettoyages à fond par an

M. RONZON évoque la responsabilité à apprendre. A la MFR chaque enfant est responsable du nettoyage chaque jour.

M. PEREZ approuve et dit que c'était le cas dans ses clubs.

Mme BAUDRAN se demande si ce problème ne peut pas, potentiellement être posé pour chaque bâtiment sportif ou associatif prêté par la commune ce que confirme MMES BERTHELETS et NIVON.

Mme BAUDRAN explique que le problème n'est pas que quand les enfants utilisent, après des adultes les locaux peuvent être très sales. C'est un manque de respect.

Monsieur le Maire indique que depuis 2010, 800 000 € ont été investis au terrain de foot, et donc il aimerait que des installations soient respectées.

M. CHEVALIER demande si pour les dégâts causés par les sangliers, il n'y pas de réparation versée par la chasse ? Monsieur le Maire ne pense pas que ce soit le cas pour un terrain de foot. Les chasseurs vont participer à l'installation de la clôture électrique. Mme BERTHELET précise que la clôture est payée par la Mairie mais moins chère car passe par l'association de chasse. Mme BAUDRAN aimerait plus de détails sur cette clôture électrifiée. Mme BERTHELET lui répond qu'elle sera installée côté forêt mais pas tout le long de la main courante. Mme BAUDRAN demande la dangerosité mais Mme DIDIER lui explique que ce n'est pas violent, l'impulsion électrique fera réagir mais pas de risque d'électrocution.

Vote à l'unanimité

REPRÉSENTANT CLECT

Monsieur le Maire explique au conseil que toute commune se doit d'avoir un représentant auprès de la commission locale d'évaluation des charges transférée. Cette commission calcule le coût des charges transférée à l'intercommunalité et ce que rapportent les produits transférés. La différence fait l'objet d'un reversement positif ou négatif.

Sur ce mandat, il y aura un très important travail de négociation et de diplomatie pour faire en sorte qu'Eyzin-Pinet, plus grande contributrice, ne paie plus de compensation négative. Cette compensation est de 75 000 € par an. Sur un mandat, cela représente 450 000 €.

Chaque mois 6 318 € sont versés à Vienne Condrieu Agglomération et Monsieur le Maire espère que les négociations aboutiront. Il se propose d'être le représentant de la commune à la CLECT. Mme DUPHOT approuve en estimant que le maire est celui qui connaît le mieux le sujet.

Monsieur le Maire indique qu'Eyzin-Pinet participe, chaque année, pour 75 000, Les Côtes d'Array pour 40 000 €, Moidieu 35 000 € et Saint Sorlin environ 15 000 € soit un total de 150 000 €, donc Eyzin en paie la moitié. VCA accuse un budget de 60 millions d'euros tout confondu. Monsieur le Maire estime que 150 000 € n'est pas dramatique vu le budget général. M. RONZON pense, qu'au niveau agglo, ce raisonnement est philosophiquement atypique et particulier et coûte chaque année à Eyzin. M. PORCHERON approuve surtout que la commune cherche de l'argent. Monsieur le Maire précise que Pont Évêque risque également de remettre le nez dessus puisque leurs taux de taxe professionnel étaient très bas et, lors du transfert, les calculs ont été basés là-dessus. Entre-temps les remplaçants de la TP ont augmenté mais le montant n'a pas été modifié pour Pont-Évêque.

M. RONZON estime qu'il y a une raison de politique d'accueil aussi et que certaines communes sont naturellement mieux situées géographiquement. Ce qui leur apporte un bénéfice extérieur à toute volonté. Il faut une cohérence.

Monsieur le Maire fait remarquer que, en moyenne, les communes de notre strate touchent 150 000 des intercos quand bien-même Eyzin-Pinet en donne 75 000.

M. RONZON demande quelle est la position du président de VCA. Monsieur le Maire lui répond que le sujet a déjà été évoqué mais devrait être rediscuté lors d'un bureau communautaire.

Mme DUPHOT demande si juridiquement cette rediscussion est possible et Monsieur le Maire lui répond que c'est tout à fait légal. Il a d'ailleurs été surpris d'apprendre que, lors de la fusion de 2018, des communes similaires à Eyzin-Pinet touchaient des montants importants alors que leurs structures étaient proches. C'est incompréhensible.

Monsieur le Maire pense que nous avons des arguments et la fusion devrait nous aider. Notre position est solide mais la commune paie autant aussi à cause de la piscine. Nous avons transféré beaucoup de compétence et nous devons l'assumer. Mais la piscine profite à tout le monde.

Proposition de mettre Monsieur le Maire comme représentant

Vote à l'unanimité

DIVERS

DIF DES ÉLUS

Monsieur le Maire explique que, conformément à la loi, les élus disposent d'un droit à la formation qui doit être inscrit dans le budget. Compte tenu de notre structure et de nos finances, il est proposé de n'inscrire que le minimum exigé par la loi soit 2% des indemnités d'élus ce qui représente 1 272 € de frais de formation déployables chaque année.

Le budget prévoit ce montant mais ceux qui souhaitent financer des formations doivent faire leurs demandes. Si besoin un besoin plus important émerge, tout peut être soumis à négociations.

Mme DUPHOT demande si sa formation suivie à VCA entre dans ce cadre et Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative même si elle était gratuite car organisée par l'agglo. Mme DUPHOT demande si les formations sont régulièrement mais Monsieur le Maire lui répond que nous sommes la première année après les élections et que les élus doivent être formés. Sachant que l'urbanisme est en plus particulier. L'association des maires de l'Isère organise des formations mais elles coûtent parfois très chères. Actuellement les formations seront difficiles à tenir vu la crise sanitaire.

Mme BODEREAU évoque la possibilité d'utiliser le compte formation si salarié mais Monsieur le Maire n'y est pas favorable, car les personnes doivent se former sur leur domaine. Mme BODEREAU indique que le compte formation laisse plus de liberté et est utilisable comme on veut.

Mme DUPHOT demande s'il existe une liste de formation disponible mais Monsieur le Maire répond par la négative. Il existe des organismes qui en proposent de temps en temps, il les fera circuler quand la commune en sera destinataire.

M. AILLOUD demande si avec les commissions VCA il n'y aura pas de formations proposées. Monsieur le Maire ne peut pas répondre à cette question. Il y en a eu une pour l'urbanisme mais ne saura pas pour les autres.

Mme DUPHOT fait remarquer qu'il y avait beaucoup de monde, des Maires et quelques adjoints à l'urbanisme. De 9h00 à 16h30, Monsieur le Maire demande si le repas était fourni,

Mme DUPHOT répond par l'affirmative et a apprécié l'organisation. Mme DUPHOT demande si le financement peut être cumulé si pas utilisé, Mme DIDIER pose la même question mais Monsieur le Maire répond par la négative car un budget recommence chaque année. Les élus intéressés doivent se rapprocher des services administratifs.

Vote à l'unanimité

APPRENTI

Monsieur le Maire explique que cet apprenti a été proposé par la MFR. Il pense que la commune doit participer à la formation des personnes car les institutions ne peuvent pas toujours râler qu'elles ne trouvent pas d'individus formés si elles ne participent pas à la formation. M. PORCHERON évoque l'échange aussi de bons procédés.

La commune souhaite prendre en charge un apprenti en formation paysagiste. Le coût annuel de la formation sur 2 ans s'élève à 16 000 € soit environ 8 000 € par an. Ce montant comprend la rémunération chargée et participation aux frais

Mme BAUDRAN trouve surprenant qu'il n'y ait pas d'aides supérieures.

Monsieur le Maire confirme qu'il n'y en a pas. Tout a été vérifié et il existe bien des aides sauf pour les collectivités locales. Monsieur le Maire pense que la commune devra faire attention à bien former le jeune et à motiver nos agents pour qu'ils le forment.

M. RONZON trouve que les adultes sont souvent égoïstes et ne s'occupent pas des enfants qui vont arriver dans le monde du travail. Il en connaît bcp qui ne veulent pas s'en préoccuper mais se demande comment former en ce cas. Toutes les congrégations devraient s'engager dans la formation, pas forcément qu'apprentissage. Il regrette l'infantilisation les jeunes.

M. PORCHERON fait remarquer en plaisantant que beaucoup veulent être influenceurs ou youtubeurs

M. RONZON pense que c'est un bel exemple pour les autres communes que de prendre un apprenti

Monsieur le Maire se souvient de quand il était directeur de site, avec un effectif de 45 personnes, et en moyenne 3 contrat pro ou apprenti ou équivalent. Il évoque un jeune rentré pour le BEP et est désormais ingénieur. Quelquefois il a fallu lui rappeler les obligations du monde du travail mais a toujours fini par réagir et connaît une belle carrière.

M. RONZON fait remarquer que tout le monde a pris conscience vu les débats sur l'apprentissage que l'importance des formations.

Monsieur le Maire précise que le CNFPT donne 20% d'aide pour financer la formation mais personne n'aide le paiement du salaire.

Mme BODEREAU demande qui sera le maître d'apprentissage, Monsieur le Maire lui répond que cette question est toujours compliquée. Le seul agent avec diplôme est l'un mais celui qui va s'en charger est l'autre. Mais le jeune va tourner dans l'équipe de toute façon. Les élus devront faire attention à ce que la formation soit bien faite et utile.

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Marché Mairie-Ecole

Exceptionnellement, compte tenu des conditions de passation, ce marché n'est pas passé devant la commission d'appel d'offre. Cette consultation n'est pas obligatoire dans le cadre d'un MAPA mais il est d'usage de leur demander leur avis. Vu les pouvoirs délégués au Maire et compte tenu de l'inscription de ce projet au budget, le Maire a pu passer seul le marché avec pour résultat :

Lot	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
1	Plâtrerie – Cloisons – Peinture – Faïences	DIC	85 912.20
2	Faux plafonds	FANTONI	30 466.50
3	Menuiseries	FANTONI	13 575.79
4	Sols souples et carrelages	STORIA	26 270.00
5	Électricité	ERE	43 623.18
6	Plomberie	MARTIN F	28 814.04
		TOTAL	228 661.71
		Estimation	340 000.00

Il y aura forcément un delta par rapport à l'estimation car vieux bâti. Il y aura forcément de l'imprévu. Il y a déjà des choses prévues hors marché : destruction d'une dalle dans les WC.

À noter que le lot 5 a été déclaré infructueux vu l'absence de candidature. Une négociation directe avec 3 entreprises a été engagée.

Pour les lots 3 et 6 il n'y avait qu'un seul candidat.

Pour le lot 2, un candidat a été écarté faute de garantie sur ses engagements et ne répondait pas au cahier des charges.

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux commencent vendredi par casse de cloisons.

M. PORCHERON détaille les travaux à venir avec vendredi les services techniques qui démontent sanitaires et cassent les cloisons et démontent les portes. Lundi destruction de la dalle des sanitaires et électriciens et plombiers se croisent. Le faux plafond intervient sur différents secteurs puis création de cloisons et doublage. L'électricien et plombier va suivre au fur et à mesure

Monsieur le Maire annonce que le chantier nous impose une organisation compliquée sachant que la fenêtre de travaux est de 2 semaines des vacances.

M. PORCHERON précise toutefois qu'il ne sera pas possible de tout faire et il est donc déjà prévu que le bureau du directeur et la classe de CP soient rénovés pendant l'école. La classe de CP sera déménagée à la garderie. M. PORCHERON cherche d'ailleurs des volontaires pour déménager les bureaux samedi matin.

Mme NIVON parle des 27 bureaux, 1 armoire et 1 meuble, M. PORCHERON évoque un travail physique mais qui ne devrait pas prendre trop de temps et propose de se retrouver à 9h30. Mme NIVON rappelle qu'il faudra au préalable débarrasser la salle de garderie.

Monsieur le Maire a parlé de la première phase de travaux. Une fois l'école finie, les entreprises vont monter à la Mairie pour refaire les sols, un peu d'électricité et quelques murs. Dernière phase permettra de finir l'aile ouest de l'école à l'été 2021.

Ligne de trésorerie

Conformément aux pouvoirs délégués, Monsieur le Maire a pris la décision de contracter une ligne de trésorerie de 500 000 € auprès de la caisse d'épargne. Ancienne de 300 000 €, cette ligne de trésorerie a beaucoup aidé en 2019 car les subventions n'arrivent pas forcément en même temps que les dépenses. Cela ne veut pas dire que la commune emprunte 500 000 € mais qu'elle dispose d'un fond de trésorerie de 500 000 € en cas de besoin. L'idée est de ne s'en servir qu'en cas de réel besoin. Cette ligne est valable 1 an. Les frais de dossier s'élèvent à 1 000 €. Elle est basée sur un système souple et par internet. Les intérêts d'emprunt à rembourser ne se calculent que sur les montants réellement empruntés et sont de soit 0.65% spot ESTR (aujourd'hui -0.5%) + 0.65% soit environ +0.15%.

Convention avec l'association du patrimoine

M. AILLOUD explique au conseil que l'association a préparé une plaquette de souscription pour l'église de Chaumont. L'association attend quelques devis. Monsieur le Maire rappelle qu'à la base les travaux étaient estimés à 160 000 €. Après avoir fait revenir l'architecte, ils sont passés à 330 000 €. Il lui a été dit que la commune n'avait pas les capacités financières pour. Les travaux se concentreront donc sur les fondations et le toit. Ils devaient être faits à minima et phasés. Ainsi, le marché arrive à 180 000 € avec une option pour le beffroi. Mais VCA expliquait qu'il existait un risque juridique de faire ainsi, alors le beffroi a finalement été intégré au marché qui est évalué à 220 000 € mais le beffroi ne sera réalisé que si la commune obtient les subventions. Maintenant, la commune attend le marché réactualisé, il est prévu une publicité d'un mois minimum. Monsieur le Maire espère que les OS pourront être signés avant la fin de l'année. M. Chevalier demande ce qui se passera s'il n'y a pas de subvention et Monsieur le Maire lui répond qu'en conséquence, tous les travaux ne se feront pas. Pas le beffroi notamment. Il rappelle que la commune a déjà obtenu une subvention du département mais que les ordres de service ne doivent pas tarder. Pour revenir à la convention, une délibération sera inscrite quand elle sera prête. M. AILLOUD explique que l'association est en train de finir le dossier. Il évoque l'existence désormais de contreparties. Par exemple, si des gens donnent 50€ il leur est proposé quelque chose en échange, pour les motiver. Cette proposition surprend et déçoit beaucoup d'élus qui ne comprennent plus trop la portée du don dans ces conditions.

Situation sanitaire COVID

- La situation a encore évolué le 9 octobre par un arrêté préfectoral. Pour le territoire :

- Le masque est obligatoire à Vienne et dans les transports en communs (même les arrêts), les marchés et les magasins
- La location de la salle des fêtes pour des cérémonies festives privée est interdite, pour les privés ou les associations. Seules les activités courantes et les réunions obligatoires des associations sont autorisées et limitées à 30 personnes pour les petites salles. 450 pour le gymnase.
- Aucune buvette n'est autorisée, ni restauration sur place. Quelque soit l'endroit (en dehors des restaurants)
- Les regroupements sur la voie publique sont limités à 10 personnes et doivent faire l'objet d'une déclaration préalable

A ce sujet Mme NIVON rappelle que le préau de la place de la Mairie est une voie publique. Mme BAUDRAN fait remonter des réactions de personnes choquées que le festival de l'humour soit maintenu alors que beaucoup de choses soient limitées en ce moment. Mme NIVON comprend mais se veut rassurante en expliquant que le masque est obligatoire, qu'il n'y aura pas de buvette et que 500 chaises seront installées. Entre chaque groupe constitué, une chaise de séparation sera maintenue par rapport au groupe suivant.

Étude centre village, point d'information

- De nouvelles dates ont été demandées au bureau d'étude mais il sera demandé à la commission de répondre et de s'imprégner de tout ce qui a déjà été fait pour que ce ne soit pas une nouvelle réunion de présentation mais bien une réunion de travail et afin de fixer des orientations ou demander des modifications sur les propositions.

Monsieur le Maire revient sur ce point et explique qu'un schéma directeur puis une autre étude ont été lancés mais, démarrée sur la fin du mandat, ces études se sont mises en veille. Il aimerait qu'elles repartent mais la commission doit se ré approprier le sujet. Il aimerait savoir comment aménager la place du village, la voirie, des zébras ? Comment vont circuler les piétons ?

M. RONZON insiste sur l'importance de penser aux camions et engins qui traversent le village, il craint qu'il y ait trop de voirie serrées et d'obstacle, Monsieur le Maire acquiesce mais rappelle que le passage est étroit au niveau du bar et que tout se passe bien puisque les gens font attention. M. RONZON reste prudent et pense qu'entre 18 mètres de large et 9 il y a une marge. Monsieur le Maire approuve.

Monsieur le Maire indique également que cette étude va s'imbriquer avec celle du pôle scolaire qui aura des incidences sur les parkings.

La question du préau sur la place de la Mairie va également se poser. Il souhaite que cela devienne un pôle festif mais il est orienté vers le parking et n'est pas convivial.

Point sécurité école

À la suite d'une visite d'agent de l'éducation nationale s'occupant de la sécurité dans les bâtiments scolaires, il apparait que des points posent des problèmes. Un rendez-vous sera pris prochainement avec le SDIS pour connaître avec précision leurs attentes et nos obligations. Plus tardivement, nous commanderons une mission à un architecte et verrons ce qu'il est possible de faire compte tenu de nos moyens et de notre bâtiment.

D'après ce que nous savons nous devons POTENTIELLEMENT réaliser dans une troisième phase de travaux (estimé à 25 000 €) :

- Créer deux ouvertures dans les classes de CP et CE2 pour donner directement sur la terrasse
- Créer une ouverture dans la classe de CM2 mais nous ne savons pas encore où
- Changer le sens d'ouverture de la porte de la Mairie, voir la remplacer par un sas automatique
- Revoir certaines organisations de sortie

À ce sujet, Monsieur le Maire explique qu'un rendez-vous sera organisé avec le SDIS pour confirmer le classement du bâtiment. Nous sommes en 5^e catégorie ce qui implique de ne pas avoir plus de 200 personnes dans les locaux et pas plus de 100 aux étages. Considérant qu'il y a 6 classes, soit 160 élèves plus les 6 instituteurs, les élus et le personnel administratif, il n'y a pas 200 personnes mais ce point doit être confirmé.

Toutefois, les autres points posent problèmes et il faut 2 sorties de secours par classe. Même si des exercices sont réalisés régulièrement et que les derniers enfants mettent moins de 4 minutes à rejoindre le point d'évacuation.

MM le Maire et PORCHERON évoquent également la question de la porte principale de la Mairie qui sert d'évacuation et n'ouvre pas dans le bon sens. Il est prévu de se rapprocher d'un architecte pour étudier toutes les possibilités par rapport à ce qui est exigé.

M. VALENCIER trouve cela regrettable car elle vient juste d'être repeinte. Monsieur le Maire estime que tous les travaux de mis en sécurité devraient se monter à 25 000 € au moins. Pour permettre à l'école de continuer, il a dû rédiger un courrier à destination de l'éducation nationale pour que cette dernière soit déchargée de toute responsabilité.

Monsieur le Maire se souvient avoir toujours connu l'école telle qu'elle, et dans des conditions sécuritaires bien inférieure, et a bien précisé dans ce courrier qu'il n'y a jamais eu d'alerte en 40 ans et que tous les exercices donnent satisfaction. Par ailleurs, tous les ans, des membres de l'éducation nationale pour la sécurité visitent les locaux et n'ont jamais abordé la question des sorties de secours. Aussi, la commune proposera un calendrier de mise en conformité.

M. RONZON demande s'il n'y a pas de mise en demeure, Monsieur le Maire lui répond que non, tout se décidera avec la visite du SDIS. Toutefois, l'école s'est engagée à réaliser 5 exercices incendie par an contre 2 aujourd'hui.

Monsieur le Maire trouve que la Mairie-Ecole est un beau bâtiment auquel il faut faire attention mais ceci représente des dépenses supplémentaires. Il a déjà été dit à l'éducation nationale qu'ils auraient été mieux inspirés de nous annoncer ces exigences plus tôt comme cela elles auraient pu être intégrées dans les travaux et bénéficier de subventions.

Maison d'autonomie, permis avec division primaire.

Monsieur le Maire explique que la société ADIM va faire construire le bâtiment, le promoteur immobiliser bénéficiera d'un bail à construction, l'association ACPAH achetant le terrain. Une fois construit, ADVIVO rachète le bâtiment à ADIM en VEFA et le louera à l'association. Mais la commune doit aménager le terrain avec viabilisation. Monsieur le Maire pensait qu'un permis d'aménager devra être déposé et que ceci sera compliqué vu la loi sur l'eau mais c'est finalement un permis de construire avec division primaire qui sera déposé. La commune devra tout de même payer les aménagements, probablement seule, puisque VCA ne devrait finalement pas y participer. L'étude est estimée à 12 000 € et 104 000 € de travaux sont

prévus dans un premier temps : réseaux, fondation et voirie. Il restera 60 000 € de travaux à prévoir pour l'enrobé et les trottoirs. Ces travaux devront être menés à pas cadencés et seront budgétés sur 2021 mais il n'était pas prévu.

M. RONZON résume qu'il y a 186 000 € de travaux prévus pour 250 000 € de terrain vendu et s'inquiète du calendrier entre les dépenses et les recettes. Monsieur le Maire estime que le terrain devrait être vendu en juin mais les travaux auront déjà bien avancé, et financés.

Monsieur le Maire explique que d'autres devis ont été commandés.

Concernant les eaux usées, le projet devrait être réalisable en gravitaire mais cela reste à confirmer. Si cela n'est pas possible, une pompe de relevage à 25 000 € devra être installée. M. RONZON questionne sur les frais de fonctionnement de cette pompe mais Monsieur le Maire répond que le réseau sera transféré à l'agglomération. Une borne à incendie, un transformateur devront être installés, tout comme de l'éclairage public supplémentaire.

Projet chemin creux

Monsieur le Maire explique que le terrain est en vente mais soumis à une Orientation d'Aménagement Programmée. La commune a eu la visite d'un promoteur avec potentiellement un bâtiment de 8 logements. Cela peut paraître beaucoup mais le SCOT fixe une exigence de 20 logements à l'hectare. Compte tenu du dénivelé important, pour que l'opération soit viable il faut au moins 8 logements. Monsieur le Maire est embêté car il aurait aimé construire plus haut mais il existe un cône de vue inscrit sur le PLU par le commissaire enquêteur.

M. CHEVALIER demande si ce seront des maisons ou un immeuble et M. PORCHERON demande le nombre d'étage. Mme DUPHOT leur répond que ce sera un immeuble de deux étages maximums. M. VALENCIER s'inquiète de l'accès, Monsieur le maire lui répond que ce sera par le chemin creux, M. VALENCIER pensait que le chemin était en contre bas par rapport au terrain, Monsieur le Maire pense qu'un important terrassement sera à réaliser et qu'il y aura probablement des garages en rez-de-chaussée.

M. CHEVALIER demande s'il n'est pas plutôt possible de faire des villas mais Mme NIVON explique qu'il y aurait trop de terrassement à faire.

Monsieur le Maire estime que sur un terrain de 4000m², un petit collectif ne défigurera pas le terrain. D'autant qu'il existe sur ce terrain des vieux sapins qui font craindre des chutes à chaque fort vent. Mme BODEREAU regrette la destruction de la verdure mais comprend que leur taille effraie le voisinage.

Mme DIDIER demande confirmation que l'immeuble sera à proximité de la voie et que l'espace vert derrière sera maintenu ce que confirme Monsieur le Maire.

Lotissement allée du Château

- Comme projeté en septembre, un lotissement est prévu de se construire à l'entrée d'Eyzin-Pinet, au-dessus de la route de Meyssiez, avant le lotissement Montfort. L'aménageur nous sollicite pour lui donner un nom (même si des rues seront nommées plus tard). Il est possible de lui donner n'importe lequel et proposent comme idées :
 - **Les Terrasses du Château ;**
 - Les Allées du Château ;
 - Le Clos du Château ;
 - Les Jardins de Montfort.

Les élus pensent que la grande allée projetée au centre du lotissement pourrait faire un clin d'œil au château planté de chêne et pensait à « allée du château » mais Monsieur rappelle qu'un autre lotissement est prévu un peu plus haut sur la route de Pinet, M. CHEVALIER demande quel nom était prévu et Monsieur le Maire lui répond « orée du Château », proche d'allée du château, mais le permis déposé est devenu caduc. M. RONZON approuve l'idée de mise en perspective avec l'allée.

A la demande de M. PORCHERON, Monsieur le Maire redonne les choix de nom. Il en profite également pour prévenir les élus qu'il y aura un important travail de renommage des rues, y compris celles dans le lotissement, et de renumérotation. Certaines personnes devront changer d'adresser car la numérotation n'est pas correcte à certains endroits et posera des problèmes pour la fibre optique. C'est une situation qui sera compliquée à expliquer. Après discussion, le vote se porte sur « les terrasses du château », Mme DUPHOT pense que c'est un nom qui fera vendre.

INTERCOMMUNALITE

Retour sur les bureaux et conseil communautaire

Retours des élus volontaires

QUESTIONS DIVERSES

Mme NIVON évoque le besoin de bras pour le festival de l'humour organisé ce mercredi. Rendez-vous à 8h30 et il y a beaucoup de choses à faire rapidement puisqu'à 10h30 les techniciens arrivent pour mettre en place la salle. M. MANTEL sera présent pour faire la passation de connaissance et expliquer le montage des gradins.

Mme NIVON revient sur la réunion du CCAS. Des enveloppes ont été données en même temps que la distribution du bulletin pour savoir quelles personnes éligibles souhaitaient un colis, car il n'y a pas de repas prévu cette année. Il est prévu de distribuer les colis le 12 décembre. Dans certaines tournées, il y aura beaucoup de colis à distribuer. Monsieur le Maire imagine que les membres extérieurs du CCAS aideront au portage ce qu'a confirmé Mme NIVON.

Mme BAUDRAN indique que tout le monde ne répondra pas positivement au colis ce que confirme Mme DIDIER.

Mme NIVON espère que les personnes avec d'importantes tournées seront aidées par d'autres. Des petits mots seront distribués à ceux absent les invitant à venir retirer le colis en Mairie.

Mme NIVON invite les élus à bien faire les retours sur des personnes sont parties, notamment en EHPAD, car le colis pour les maisons de retraite est différent.

M. VALENCIER demande où en sont les affectations aux commissions intercommunales, Monsieur le Maire lui répond que ce sera officialisé demain.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE D'EYZIN-PINET (38 780)

M. VALENCIER évoque un problème de parking avec la sortie des écoles. Des voitures sont garées anarchiquement, notamment sur la place PMR. Il y a trop de monde à l'arrêt minute, certains reculent. M. PORCHERON réitère sa proposition de fermer le dépose minute car c'est un dépose minute, pas un lieu de récupération. Monsieur le Maire aimerait faire un courrier aux parents et un débat s'engage à ce sujet. La question de mettre en place un agent communal se heurte à son impact réel. Monsieur le Maire annonce qu'il se déplacera pour constater en espérant avoir plus d'impact mais cela ne marchera que le temps de sa présence.

M. PORCHERON rappelle que la commission déneigement est normalement prévue le 19 novembre.

Mme BODEREAU revient sur la journée de l'environnement qui a réuni 25 participants et a permis de remplir 4 bennes de sacs poubelles. Sachant que certains participants ont déposés directement dans leur container. La journée a démarré sous la pluie mais a fini sous le soleil. A permis à certains de découvrir des chemins. Globalement, les participants craignaient de trouver plus de masque jeté, même s'il y en avait surtout le long des routes départementales. Mme BAUDRAN fait état de beaucoup de déchets à proximité de la MFR et il a été rapporté un manque de civisme de certains jeunes de la MFR dans Chaumont, M. RONZON demandait s'ils étaient accompagnés et souhaite que le maximum d'informations soient remontées pour pouvoir en parler.

Mme NIVON regrette que les goûters aient dû être proposés avec plein d'emballage pour cette journée à cause du coronavirus.

M. RONZON demande où en est le policier municipal, Monsieur le Maire lui répond que la commune est toujours en attente d'Estrablin. Il essaiera de revoir le Maire pour évoquer la question. M. VALENCIER estime que le retour d'un policier ira dans le bon sens malgré l'impact financier.

Monsieur le Maire tenait à signaler que beaucoup de personnes se plaignent de comportements inciviques mais explique qu'il ne peut rien faire s'il n'a pas d'information : plaque d'immatriculation particulièrement. Sans des détails concrets, il ne peut pas saisir les forces de l'ordre.

M. PORCHERON annonce que les travaux du parking à Chaumont sont presque terminés. Mme BAUDRAN évoque les containers poubelle qui dégorge, il lui est répondu qu'elles seront ramassées dès que le parking sera terminé. Il ne manque plus que le marquage. M. PORCHERON est plutôt satisfait du résultat. Monsieur le Maire fait remarquer qu'un rodéo a déjà été organisé pendant les travaux.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE D'EYZIN-PINET (38 780)

M. CHEVALIER revient sur la question de la rue du stade à sens unique le temps des travaux, Monsieur le Maire confirme et est d'ailleurs écrit sur le bulletin. Ceux qui viendront de Meyssiez/Cours-et-Buis emprunterons toujours la rue du stade alors que ceux venant de Moidieu/Estrablin devront tourner sur la rue des grillons pour la rue du centre.

Séance levée à 22h06